



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 25 novembre 2021

**Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes : Les services de l'État dans le Rhône poursuivent leur mobilisation**

Les violences contre les femmes s'exercent dans le cadre conjugal, dans l'espace public ou encore au travail. Elles impactent la vie de toutes les femmes et trouvent un terreau fertile dans les représentations stéréotypées et le sexisme ordinaire. En France, on estime que 228 000 femmes subissent chaque année des violences conjugales. En 2020, dans le Rhône 3 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint (12 féminicides au total au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes, contre 17 en 2019).

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un axe prioritaire de l'action de l'État en lien étroit avec les collectivités et les associations œuvrant dans ce domaine. Dans le Rhône, l'ensemble des services de l'État développe des réponses adaptées et renforce ses actions pour prévenir les violences sexistes, protéger et accompagner les victimes. Les partenaires du territoire conjuguent leurs efforts pour prévenir ces violences, accueillir et protéger les victimes.

Les mesures du Grenelle des violences conjugales déployées de manière effective et opérationnelle en 2019, ont permis d'apporter des réponses multiples et adaptées, telles que :

- La poursuite du développement des places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 766 places qui sont dédiées aux femmes victimes de violences. En 2020 dans le Rhône, 108 nouvelles personnes ont pu être admises dans une structure d'hébergement ou de logement accompagné afin de faciliter leur parcours de sortie des violences.

- La création en 2021 dans le Rhône d'un centre de prise en charge et de suivi des auteurs de violences (CPCA). Au niveau régional, trois CPCA ont été mis en place. Ils permettent une prise en charge globale des auteurs, dans un objectif de prévention de la récidive.

Par ailleurs, afin de pouvoir répondre aux sollicitations toujours plus nombreuses des femmes victimes les moyens des opérateurs spécialisés ont cette année encore été renforcés, permettant d'étoffer les équipes des associations et d'étendre les permanences d'accueil. Des actions de prévention de la prostitution des mineurs continuent d'être menées en partenariat avec le département du Rhône, la métropole de Lyon et les associations spécialisées. Enfin, l'État poursuit son soutien aux associations qui accompagnent les personnes victimes de la prostitution et de la traite, notamment dans le cadre des dispositifs de parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.

**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Clément COTI  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69